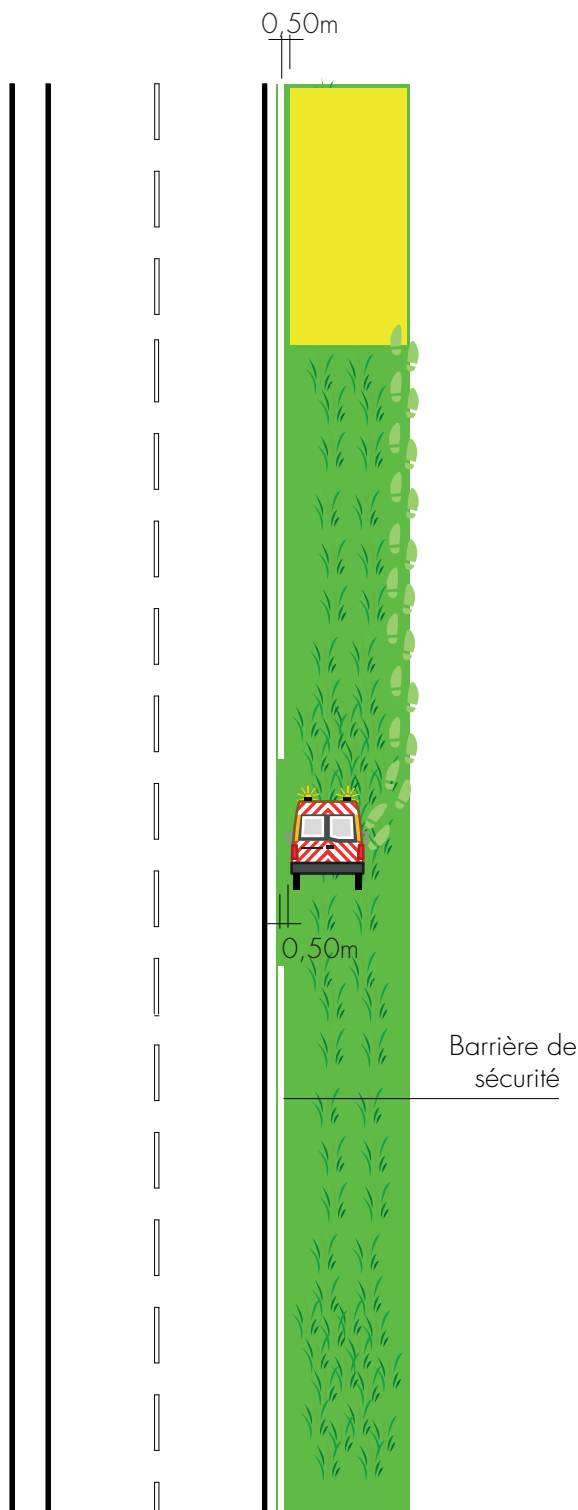


# INTERVENTION STATIONNAIRE (INSPECTION) EN TERRE-PLEIN LATÉRAL DROIT ET À PLUS DE 0,5 M DU BORD DE LA CHAUSSÉE D'UNE AUTOROUTE OU D'UNE ROUTE À 2X2 VOIES ASSIMILÉE SANS BAU OU ACCOTEMENT PRATICABLE

## CHAMPS D'APPLICATION

- Interventions électromécaniques
- Inspections
- Dépose/reprise des travailleurs de différentes activités (ramassage...) situées à plus de 50 cm du bord de voirie

Remarque : Les gyrophares du véhicule d'inspection sont allumés pendant toute la durée de l'intervention



N.B : Cette planche est à adapter pour des cas particuliers (échangeurs, carrefour...). Pour ces cas, il y a lieu d'étudier la solution la plus adaptée et répondant aux prescriptions de Qualiroutes.